



Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE

Avis de publication

Le collège communal de l'administration communale de BRUGELETTE, porte à la connaissance des habitants de la commune qu'en séance du 25 juin 2020, le conseil communal a approuvé la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020 du C.P.A.S. de Brugelette comme suit :

Balance des recettes et des dépenses (service ordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial :	1.562.374,49	1.562.374,49	0,00
Augmentation de crédit	127.910,73	132.988,36	-5.077,63
Diminution de crédit	0,00	-5.077,63	5.077,63
Nouveau résultat	1.690.285,22	1.690.285,22	0,00

Balance des recettes et des dépenses (service extraordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après la précédente modification :	280.000,00	280.000,00	0,00
Augmentation de crédit	31.562,10	31.562,10	0,00
Diminution de crédit	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	311.562,10	311.562,10	0,00

Fait à Brugelette, le 2 juillet 2020

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale,

Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES

COMMUNE DE BRUGELETTE ARRONDISSEMENT D'ATH PROVINCE DE HAINAUT

Du registre aux délibérations du *Conseil communal*, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 25 juin 2020

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE et Mme SCULIER, Echevins
M. PATERNOTTE, Mmes LIÉGEOIS, RENARD, MM. REDOTTE, NIEZEN, LAPAGLIA,
Mmes LELEUX, BROHÉE et FACQ, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé : Mme HUBEAU, Echevine

OBJET : CPAS – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2020 – Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu la modification budgétaire n°1 du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2020 – Service ordinaire et extraordinaire telle qu'approuvée par le Conseil de l'Action Sociale en date du 25 mai 2020 ;

Vu l'avis favorable du Receveur Régional Hubert Poiret du 4 juin 2020 ;

Vu les chiffres de la modification budgétaire n°1 du service ordinaire et du service extraordinaire de l'exercice 2020 du CPAS qui se présentent comme suit :

Balance des recettes et des dépenses (service ordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial :	1.562.374,49	1.562.374,49	0,00
Augmentation de crédit	127.910,73	132.988,36	-5.077,63
Diminution de crédit	0,00	-5.077,63	5.077,63
Nouveau résultat	1.690.285,22	1.690.285,22	0,00

Balance des recettes et des dépenses (service extraordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après la précédente modification :	280.000,00	280.000,00	0,00
Augmentation de crédit	31.562,10	31.562,10	0,00
Diminution de crédit	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	311.562,10	311.562,10	0,00

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE par 10 voix pour (Mmes BROHÉE et FACQ ne vote pas ce point) :

Article 1^{er} : d'approuver la modification budgétaire n°1 du CPAS pour l'exercice 2020 – Service ordinaire et service extraordinaire telle que présentée ci-dessus.

Article 2 : de transmettre la présente délibération :

- à Monsieur Hubert POIRET, Receveur régional, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation ;
- au service finances ;
- au CPAS de Brugelette ;
- aux organisations syndicales ;
- au secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

Le Président,
(s) André DESMARLIERES

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES